

ANNEXE

ROLE DU CURE

Nous avons évoqué, au début de ce travail sur le mariage, le rôle double et parfois ambigu du curé dans la communauté villageoise . Le rôle du curé est, si l'on en croit Jousse (1) de : "corriger les vices publics et particuliers " et aussi "d'accommoder les procès et les différends " ; rôle double et contradictoire puisque d'un coté il concilie ,et de l'autre il déclenche les actions de la justice en dénonçant les excès (2) .

Nous ne pouvons terminer ce travail sans nous arrêter quelques instants sur le rôle du prêtre dans les différentes étapes de l'union des couples . A part son rôle d'officiant à l'église ,il intervient à tous les instants .

Le curé intervient dans les fréquentations . Ici, un amoureux timide ,lui demande d'intervenir auprès de sa belle pour qu'elle accepte ses arrhes ; là, il essaie de forcer l'opposition du père de Françoise Viallet, une veuve de Beaufort, qui veut épouser Claude Bochet dont elle est enceinte (3) . Une autre fois c'est le curé qui va faire la demande en mariage parce que les jeunes gens savent que le père de la fille est opposé à leur union et espèrent que l'autorité du prêtre va forcer la décision (4) . Deux jeunes gens qui vont passer outre à l'opposition du père, envoient le curé prévenir la famille et soutirer son consentement (5) .

C'est le curé qui écrit à l'évêque pour demander les dispenses . Quand on découvre un vice de forme, par exemple une parenté entre les époux ; c'est le curé qui les en prévient, leur ordonne de ne plus cohabiter avant que les dispenses nécessaires pour une célébration dans les formes soient obtenues (6).

* * *

(1) D.JOUSSE Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses Debure 1769 p 275

(2) Ce rôle contradictoire a été souligné par N.CASTAN in Les Criminels de Languedoc Univ. Toulouse 1980 p 128 ; "le curé est fatalement entraîné dans les conflits et les rivalités, dans 57,9% des cas il y intervient comme accusé" et N.CASTAN ajoute : "l'absence de séparation entre l'Eglise et l'Etat entraîne le curé dans toutes les affaires du siècle".

(3) ADS B 1339 n° 24

(4) ADS B 1339 n° 10

(5) ADS B 1339 n° 38

(6) ADS G 16 Tar f 39

Quand les jeunes gens font des fiançailles religieuses, c'est le curé qui officie . Un curé fiancé même, à l'insu de sa mère, Claudine Burdet qui en 1784, enceinte du domestique de la maison veut l'épouser (1). Dans la célébration du sacrement son rôle d'officiant est absolument indispensable depuis le concile de Trente. Mais ,dès la fin de la cérémonie religieuse, son double visage réapparaît . Représentant de l'Eglise, il s'oppose à toutes les manifestations populaires qui désacralisent le mariage, et combat le charivari d'autant plus que celui-ci est souvent l'occasion d'extérioriser des sentiments anticléricaux ; comme membre de la communauté, il le tolère et le tempère en demandant par exemple au groupe de jeunesse de n'exiger qu'une somme raisonnable des nouveaux mariés (2) .

C'est dans les difficultés conjugales et les désordres que son double rôle apparaît avec le plus de netteté . Il a un rôle moralisateur et normatif ; ses interventions tendent à maintenir la cohésion et l'ordre dans la communauté. Il intervient donc comme élément modérateur . Il réprimande le mari qui bat sa femme ; sermonne Marguerite Frasse qui se plaint exagérément de son mari et quitte le domicile conjugal sans que cela soit justifié (3) . Fort de ce que le secret du confessionnal lui a appris et de son statut qui en fait un témoin dont la parole n'est pas mise en doute, il témoigne de la vie difficile de certaines femmes . Il sépare les concubins après 6 ans de vie commune pour les pousser au mariage (4) . Il fait avouer une paternité (5) . Il révèle les fausses attributions de paternité, invite un père illégitime à placer son enfant en nourrice pour pouvoir débarasser la paroisse d'une mère dont la conduite trouble le calme (6).

Son statut en fait une autorité que l'on doit ménager . C'est le curé qui fait la réputation des gens . Il délivre "une bonne relation" à un étranger qui, ayant vécu plusieurs années dans sa paroisse, va se marier ailleurs (7). Il dénonce à son évêque les paroissiens qui ne remplissent pas leur devoir pascal et qui seront ainsi désignés aux autorités civiles comme des personnes à surveiller (8).

* * *

(1) ADS B 1339 n° 7

(2) ADS B 2967 mars 1766

(3) ADS G 65 Mau p 25 et 40

(4) ADS B 5256 affaire Tardis Excoffon

(5) A Dio St Jean 1735

(6) ADS B 50

(7) ADS G 27 Tar 1^e livret

(8) ADS B 50

L'opinion du curé sur une fille de mauvaise vie incite le roi à ne pas accorder à cette fille la permission de rentrer dans sa paroisse (1) . Le curé qui est un intermédiaire entre ses ouailles et les autorités, intervient aussi pour le bien de ses paroissiens . Il accueille chez lui une femme battue pour la protéger des brutalités de son mari tout en préservant sa réputation (2) . Il écrit au juge pour plaider en faveur d'une mère sans ressources et lui obtenir des subsides du procureur des pauvres en attendant de lui faire rendre justice (3) .

Mais son autorité morale a ses limites . Il ne peut sévir que par ses "armes spirituelles " et tous ceux qui sortent des normes ne sont pas sensibles aux menaces de l'Eglise . le curé s'adresse alors, soit à l'évêque, soit au juge laïque , qui, lui, a d'autres armes . Il se plaint d'un couple qui, malgré ses remontrances, les menaces de l'évêque de faire intervenir la justice, continue à se battre (4) .

Son rôle normatif l'amène alors à dénoncer ses ouailles aux autorités . Il dénonce une femme qui a quitté son mari (5) ou un libertin qui a engrossé une fille et en recherche une autre .

Mais il arrive cependant qu'il apparaisse une différence entre les soucis normatifs du curé et ceux des autorités civiles . La justice juge les faits, il arrive que le curé qui sonde les âmes, juge les coeurs . C'est en tous cas ce que fait celui de Sainte Foy qui écrit en 1771 au juge mage pour prendre la défense d'une de ses paroissiennes (6) .

Les apparences sont défavorables à Anne Empereur qui a accouché pendant l'absence de son mari . On murmure dans le pays et l'on veut lui faire un procès pour adultère . Pourquoi ce procès alors que d'autres commerces scandaleux restent impunis pendant des années ? Nous n'en savons rien . Le curé prend la défense d'Anne . Anne, explique-t-il, est une femme honnête, victime de circonstances . Son mari, peu après leur mariage, a acheté le commerce d'un certain Bazille Choqui. Une clause du contrat prévoit que Choqui pourra loger dans la maison d'Anne et son mari quand il passera dans le pays . Anne a d'autant moins pu lui refuser l'hospitalité quand

* * *

(1) ADS B 1775

(2) A Dio St Jean dossier LVII affaire Poignens Pontet 1772

(3) ADS B 36 affaire Claudaz Cléry 1792

(4) ADS 1 C 13

(5) ADS B 39 affaire Paganon

(6) ADS B 58

il s'est arrêté une dizaine de jours en juillet 1770, que son mari, François Sallen lui a recommandé, par lettre : "d'avoir des attentions et des complaisances" pour le dit Bazille tout comme pour lui même. Le curé affirme qu'Anne est : "une femme vertueuse et qui n'avait jamais donné aucune atteinte sur son honneur et sa réputation" mais "une femme a beau être chaste, un incontinent ne laisse pas d'en être passionné, la vertu d'une jeune femme se lasse de se défendre ". Le curé fait remarquer que le mari ne se plaint pas et qu'il est le seul à pouvoir le faire ; il termine sa lettre en demandant "le secret de ma lettre pour ne pas m'attirer d'ennemis dans la paroisse ". Le double rôle du curé lui amène des réactions différentes de ses ouailles. Parmi ceux qui sont sensibles à son autorité morale, certains s'amendent à la suite des réprimandes de leur pasteur et nous perdons leur trace . D'autres reconnaissent leurs torts mais ne s'amendent pas pour autant comme Jacques Boson, de Pussi, que son curé réprimande en 1781 parce qu'il bat sa femme Marie Mathuré (1) . Le curé a été prévenu par les voisins ; il se plaint de l'inefficacité de son intervention : "j'en ai fait comme pasteur les remontrances au d. qui m'a avoué qu'il fallait qu'il se corrigeât mais il ne l'a point fait ". Mais d'autres n'acceptent pas les reproches ; ce sont souvent des fortes têtes comme Jean Ramel et Barthélémi Bourçon (2). Barthélemi, qui était servante de noble Joseph Delinon s'est faite épouser 15 jours avant ses couches . Devenue veuve, "elle mène la même vie" avec son domestique Jean Ramel et vient d'accoucher . Le curé dénonce ce désordre et voudrait y mettre fin. Mais Ramel est un violent . Un honnête homme prévient le curé de ne pas aller seul chez Ramel, il pourrait lui arriver malheur. Ramel, en effet, ne craint pas le curé et au contraire : "se glorifie que puisque je le veux faire sortir de cette maison il n'en sortira pas sans avoir encore bati un garçon puisqu'il avait déjà une fille ". D'autres se vengent carrément comme Louis Bertin, d'Entremont le Vieux, qui, mécontent de son curé en 1778 , parce que celui-ci lui a fait des remontrances sur sa conduite, l'attend à la porte de sa cure avec une grosse pierre à la main pour l'assommer, le poursuit avec des pierres, l'injurie . Le curé voudrait calmer ce conflit, il écrit au cabinet du juge mage pour que, sans entamer une procédure criminelle, la justice fasse pression pour faire cesser les injures (3) .

* * *

(1) ADS G 18 Tar f^o 38

(2) ADS B 30

53) ADS B 58

Un autre prêtre, qui voulait mettre fin au libertinage d'un certain Jacques Ravier en 1792 est menacé dans l'église même (1) .

Les curés qui dénoncent les désordres de leurs paroissiens sont conscients de leur impuissance et de l'hostilité qu'ils s'attirent de la part de ces débauchés . Le curé de Villaroger, qui dénonce en 1773 au gouverneur général : "un certain droit de baddoche" , ou "plutôt de friponnerie" demande : "Faites moy la grâce néanmoins de ne leurs infliger aucunes peines pour le passé parce que cela pourroit les révolter contre moy, et qu'il me convient beaucoup de ménager mon peuple " (2) .

Les archives pourraient, à qui en aurait le souci, révéler nombre de ces conflits entre les paroissiens et leur guide spirituel . Ce n'est pas notre propos ici . Il fallait néanmoins rappeler le rôle prédominant du pasteur dans le mariage des villageois .

* * *

(1) ADS B 1138 p 62

(2) ADS 1 C 17

Copie d'une note remise à M. l'évêque de Tarantaise par le Curé

Pierre Christen du Bonne naitif habitant de Conflans ne s'est

confessé plus depuis dix ans il ne s'est présenté que deux ou trois fois

dans sa vie, et n'a jamais Communiqué que deux ou trois ou
trente quatre ans. C'est un homme de très mauvaises mœurs.

Pierre Bissonnet naitif de l'hôpital, marié à Conflans, le Curé ne l'a vu
qu'une seule fois satisfaire au précepte de la Pâques, il se cache dans ce
temps là, et quand il ne peut pas s'échapper aux poursuites et aux instances
qu'on lui fait, il promet tout ce qu'on exige de lui, et ne fait rien. D'ailleurs
ce n'est pas un homme de mauvaise vie.

Louis fils de Joseph Cusin n'a point fait de pâques depuis environ
quatre ans qu'il alla Communiquer, disant s'être confessé à Moutiers.

Joseph fils de Gaspard Dumas C'est un yongne de profession, qui n'a
point fait de pâques depuis huit ans.

André Dumas frere du précédent n'a point satisfait au devoir pascal
depuis la même date.

Le nommé Menda Espagnol pensionné aux salines de Conflans n'approche
plus des sacrements depuis trois ou quatre ans, il paroit n'avoir point de
religion.

Pierre fils du notaire pachoud est entièrement dérangé, ce jeune homme
a fait sa première Communion il y a environ dix ans depuis lors il n'a
plus approché des sacrements.

La femme du Cordonnier Meynard est si dérangée que M. le Curé n'a
pas idée que cette femme ait fait ses pâques depuis qu'il est chargé du soin
de la paroisse de Conflans.

115^o Mars 1780.

Monsieur l'archevêque de Sens
vient de me remettre la présente note
contenant le nom de plusieurs particu-
liers de Couflans qui se veulent plus
faire leurs papiers, faites-en procès au
Secret, comme le nombre est au plus
grand, et que le convenement pourroit
paller dans le d^ebourg pour un usage
rien ne servir. et par le tal de donner
un exemple au malin pour les
plus méchants.